

DELIBERATION N°2.2

Motion présentée par les Groupes « Dieppe-A-Venir », « Elus Verts » et « Elus Communistes et Républicains » portant sur l'avenir de l'IFCASS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 34
Nombre de votants : 38*

LE 21 OCTOBRE DEUX MILLE DIX

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 13 octobre 2010 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, M. LEFEBVRE François, Mme CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie Catherine, M. ELOY Frédéric (jusqu'à la question n°17), M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle (jusqu'à la question n°17), Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO Barkissa, M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, Mme THETIOT Danièle, M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean.

Sont absents et excusés : M. LEVASSEUR Thierry, Mme LEGRAND Vérane, M. ELOY Frédéric (à partir de la question n°18), Mme FARGE Patricia, Mme DUPONT Danièle (à partir de la question n°18), Mme EMO Céline, M. CHAUVIERE Jean-Claude.

Pouvoirs ont été donnés par M. LEVASSEUR Thierry à M. LAPENA Christian, M. ELOY Frédéric à M. BREBION Bernard (à partir de la question n°18), Mme FARGE Patricia à M. LECANU Lucien, Mme DUPONT Danièle à Mme CHARRETON Emmanuelle (à partir de la question n°18), Mme EMO Céline à M. TAVERNIER Eric, M. CHAUVIERE Jean-Claude à Mme THETIOT Danièle.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : M. PAJOT Mickaël

.../...

M. le Maire donne lecture du projet de motion soumis au vote du Conseil Municipal :

« L'institut de Formation aux Carrières Administratives Sanitaires et Sociales est partie intégrante de notre ville.

Transformé en groupement d'intérêt public en 1997 à Dieppe, il intervient sur le champ de l'insertion, par la formation et la validation des acquis de l'expérience, au profit d'un public issu des DOM-TOM et du bassin d'emploi dieppois. Il est un outil de lutte contre le chômage.

L'IFCASS accueille environ 290 stagiaires par an. Ils se répartissent sur les trois activités de l'Institut :

- la préparation aux concours d'entrée dans les écoles du paramédical et du social, et des concours administratifs de catégorie B et C : 225 stagiaires ;

- les formations conduisant aux diplômes d'Etat d'aide médico-psychologique (DEAMP) et d'auxiliaire de vie sociale (DEAVS) : 47 stagiaires ;

- la validation des acquis de l'expérience en vue de l'obtention des diplômes d'Etat d'aide médico-psychologique, d'auxiliaire de vie sociale, d'aide soignant : 15 à 20 candidats.

Le personnel est constitué de 49 agents (47 ETP) dont 19 fonctionnaires détachés et 30 contractuels.

L'IFCASS est installé dans une ancienne caserne propriété du ministère de la défense. Elle fait l'objet, par l'intermédiaire du ministère des affaires sociales d'une mise à disposition gratuite au profit du groupement d'intérêt public constitué par l'Etat, représenté par le ministère chargé de la santé et le ministère de l'outre-mer (75% des droits statutaires), la ville de Dieppe, le centre hospitalier de Dieppe et l'agence d'outre-mer pour la mobilité (LADOM, ex ANT) pour les 25% restants.

Une des particularités de l'IFCASS réside dans le fait qu'il accueille une majorité de jeunes gens issus de l'outre mer (193 en 2009/2010). Cette situation explique l'existence de l'internat (180 places) et du service de restauration.

L'IFCASS vise un public jeune confronté à des situations économiques difficiles. D'une part, les jeunes gens issus de l'outre-mer qui connaissent un taux de chômage de plus de 50%, d'autre part, les stagiaires du bassin dieppois caractérisé par un fort taux de chômage et de perspectives d'emploi faibles.

Les carrières sanitaires et sociales sont bouchées outre-mer et les sélections dans les écoles locales sont très difficiles.

L'IFCASS ouvre ce débouché. Pour 180 places, le nombre de candidats à l'entrée s'est élevé à 924 en 2009 et 917 en 2010.

Il s'agit donc de garantir à ces populations la possibilité de s'engager dans une carrière sanitaire ou sociale et de bénéficier des perspectives de travail ouvertes dans ces branches. Ce principe d'égalité relève de la solidarité nationale et de la continuité territoriale que doit garantir l'Etat.

Dans ce contexte, les résultats du centre de formation sont exemplaires.

Le pourcentage de résultats durables obtenus par les stagiaires en 2008/2009 est d'environ 80%.

Ce taux de réussite important est le résultat du travail et des efforts des agents de l'IFCASS.

Cette qualité s'est accompagnée d'une évolution quantitative. Entre 2002 et 2010, l'IFCASS a augmenté de plus de 60% ses prises en charge.

Peu d'établissements peuvent se prévaloir de tels résultats et d'une augmentation aussi significative de son efficience.

Par ailleurs, avec un budget de 3 millions d'euros, cet établissement participe à l'économie locale (salaires, fournisseurs, artisans...)

Or, nous venons d'apprendre que dans le cadre du budget 2011 de l'Etat, celui-ci envisage de réduire de 50% son engagement financier pour cette structure mettant celle-ci en situation de fragilité extrême voire de fermeture faute de moyens.

Ce serait un nouvel exemple du désengagement de l'Etat vis-à-vis de ses fonctions régaliennes et des transferts de charges qu'il entend imposer aux collectivités territoriales.

Le conseil municipal réuni ce jeudi 21 octobre :

- Affirme son soutien au travail effectué par l'équipe pédagogique de l'IFCASS qui permet depuis de nombreuses années à des jeunes issus de milieux modestes d'avoir une formation dans le domaine social et sanitaire leur permettant d'avoir les meilleurs atouts pour rentrer dans la vie active.

- Est solidaire des élèves actuellement présents à Dieppe inquiets sur leur avenir.

- Demande que le gouvernement respecte ses engagements vis-à-vis de cet organisme de formation performant et

reconnu par tous en reconduisant son aide financière à la même hauteur que les années précédentes.

- Appelle la population à exprimer son soutien sous les formes les plus diverses à cette institution complètement intégrée à la vie économique, sociale, éducative dieppoise.

- DECIDE de créer les conditions pour constituer une délégation représentative de l'ensemble des forces politiques locales et solliciter un rendez-vous auprès des ministères concernés (Jean Louis BORLOO, Ministre de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de l'aménagement du territoire, Roselyne BACHELOT, Ministre de la Santé, et des Sports, Marie Luce PENCHARD, Ministre auprès du Ministre de l'Intérieur, de l'Outre mer et des collectivités territoriales, chargée de l'Outre Mer)»

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, cette motion d'urgence portant sur l'avenir de l'IFCASS.

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Mme Annie HERRIOU
Directrice Générale Adjointe des services**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire
--